



PROJET PEDAGOGIQUE SEJOUR 10-14 ans

Hiver 2019

Du lundi 18 février - départ 10h30

Au vendredi 22 février - retour 16h



GITE DE LA GAILLARDE

73100 LE REVARD

Agréée jeunesse et sports n° 730981011

Présentation de la structure

L'accueil de loisirs *Mômes en couleurs* est une structure éducative publique, appartenant à la ville de Solaize, qui a choisi d'en confier la gestion à AgDS.

Le projet pédagogique se construit à partir du projet associatif d'AgDS et de la réflexion menée par l'équipe d'animation qui travaille sur ce site. Le projet pédagogique est un outil « vivant », au service de l'équipe pédagogique qui donne un cadre de référence et les directions choisies pour les actions menées à destinations de nos publics.

L'accueil de loisirs *Mômes en couleurs* est ouvert durant les vacances scolaires. Il fonctionne également en été, selon les dates des vacances scolaires, 4 semaines au mois de juillet et la dernière semaine du mois d'août, ainsi que tous les mercredis des périodes scolaires. Le centre propose des activités pour des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Afin de répondre aux besoins des familles nous organisons un séjour pour proposer une offre élargie aux 3 14 ans sur la commune de Solaize.

L'accueil de loisirs gère également les différents services périscolaires de l'école publique de Solaize.

La capacité d'accueil du centre de loisirs est de 50 places pendant les mercredis et les vacances scolaires.

L'équipe d'encadrement se compose d'animateurs BAFA/BPJEPS/DEUST, de stagiaires BAFA, d'un directeur diplômé.

Informations générales sur le séjour

→ **Nature du séjour** : sport et découverte

→ **Lieu du séjour** : Le Revard
73100 Aix les Bains, en Savoie

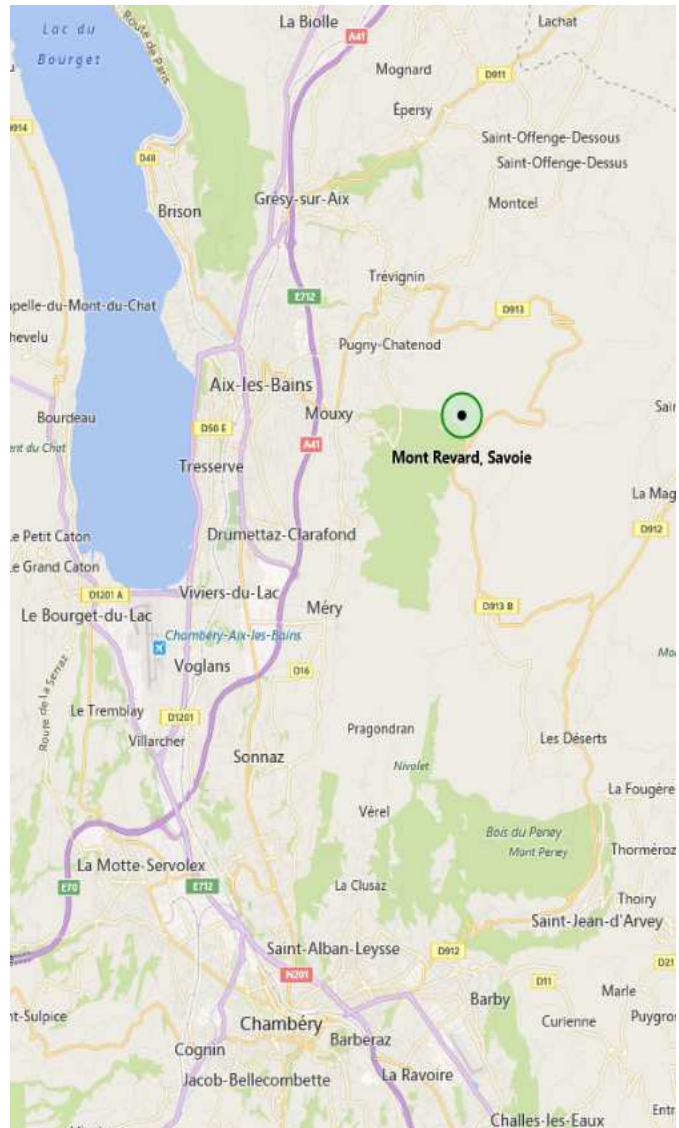
→ **Gîte** : La Gaillarde, gîte en gestion libre

→ **Le groupe** : 12 jeunes de 10 à 14 ans

→ **L'équipe pédagogique** :

- 1 directeur : Antoine GILLOT, titulaire du BAFD
- 2 animateurs à recruter en contrat d'engagement éducatif.

Le nom et la qualification des animateurs seront communiqués en janvier 2019.



Projet pédagogique

→ Avancer vers l'autonomie et la citoyenneté

- Prendre conscience de ses possibilités physiques et intellectuelles dans un cadre nouveau ;
- Découvrir les autres, être à leur écoute, apprendre à accepter les différences, avoir le souci de l'autre.

→ Elaborer et mener à son terme un projet commun

- Associer les jeunes à la préparation des séjours et à leur déroulement (1 demie journée en amont du séjour seront proposées aux jeunes afin de les impliquer pleinement dans l'organisation de leur séjour) ;
- Les faire participer au même titre que les équipes d'animation aux tâches de la vie quotidienne et à la gestion du séjour ;
- Créer un climat favorisant les échanges entre jeunes afin que ceux-ci s'acceptent mutuellement et respectent leurs différences sociales, culturelles et confessionnelles ;
- Définir des cadres permettant à chacun de se sentir responsable de la bonne marche du séjour ;
- Initier à la préparation d'une randonnée raquette en montagne (topographie, météo) ;
- Maintenir un taux d'encadrement supérieur aux normes pour favoriser une plus grande disponibilité des équipes d'animation ;
- Rendre attentif à l'autre aussi bien dans les activités que dans la vie au gîte ;
- Evaluer le séjour avec les jeunes.

→ Apprendre à respecter les lieux et l'environnement

- Sensibiliser les jeunes aux problèmes de l'environnement et à la fragilité des écosystèmes ;
- Créer le réflexe « zéro déchet en montagne » chez les jeunes tout au long des randonnées ;

Nous voulons permettre aux jeunes d'apprécier et de respecter le milieu montagnard. Pour cela, nous favoriserons leur familiarisation avec ce milieu pour qu'ils apprennent à y vivre sans le dégrader. Nous les sensibiliserons aussi aux règles de conduite et aux techniques de marche avec raquette en montagne afin qu'ils adaptent leur marche au terrain, sans mettre en danger ni eux, ni les autres, ni le milieu naturel.

Nous voulons aussi développer chez les jeunes la notion de respect des lieux et des personnes. Nous favoriserons les échanges entre tous les participants du séjour (jeunes et adultes). Nous devons aussi leur faire prendre conscience de l'importance de remettre un lieu en l'état suite à leur passage (lieux aménagés ou naturels).

Finalement nous voulons apprendre aux jeunes à vivre en collectivité. Nous impliquons les jeunes dans les tâches de la vie quotidienne afin qu'ils s'investissent naturellement pour le groupe. Nous voulons les responsabiliser, ainsi que leur apprendre à faire des choix et à les assumer.

Les activités

Les activités du séjour sont principalement en lien avec la montagne. Des activités de détente sont aussi proposées.

→ Les activités de montagne

Les activités de montagne sont : la randonnée en raquette, la luge ainsi que la cani rando(en fonction des conditions météorologiques). La pratique de la randonnée sur chemins balisés avec possibilité permanente de prévenir les secours se fait sous la responsabilité de l'équipe d'animation présente. Les autres activités (cani rando) se feront sous la responsabilité d'un professionnel, titulaire d'un brevet d'état.

Le matériel classique de randonnée en hiver (chaussures, sac à dos, bonnet, combinaison de ski lunettes, crème solaire...) est celui des jeunes. Le matériel spécifique à la pratique des autres activités est celui fourni par l'accueil de loisirs et le mucher concernant la cani rando

Ces activités permettent non seulement aux jeunes d'apprécier le milieu montagnard, mais aussi de développer la notion de respect des autres (s'adapter à un rythme de marche différent du sien, entraide ...) et des lieux (laisser le site propre après leur passage).

→ Les activités de détente

Les activités de détente sont : les veillées et les jeux au gîte, les sorties dans les villages alentours, jeux de neiges.

Elles permettent principalement de favoriser les échanges et de se reposer des activités de montagne. Le matériel pour les veillées et les jeux est fourni par l'association. Lors de la sortie dans la station de la Féclaz, chaque jeune fait ses achats personnels avec son argent de poche.

→ Articulation entre les activités et la vie quotidienne

Les activités de montagne influent sur l'organisation de la vie quotidienne et les activités de détente. Les horaires de lever, de coucher et des repas dépendent de l'activité menée et des contraintes liées à sa pratique. Malgré tout, le choix et l'organisation des activités sont fait dans un souci de respect des jeunes, de leur rythme et de leurs capacités.

Programme du séjour

	Matin	Après-midi	Soirée
Lundi	Départ 10h00 Arrivée 12h au gîte. Installation et pique-nique	Visite de la station et jeux de neige en forêt	Escape game
Mardi	Les 12 travaux Montagnards	Canis rando	<i>Soirée jeux au coin du feu.</i>
Mercredi	Randonnée raquette		<i>Soirée raclette</i>
Jeudi	Activité à définir avec les jeunes	Luge station de la feclaz	Balade nocturne en forêt près du gîte
Vendredi	Jeux collectifs puis préparation des sacs	Départ 14h retour prévu 16h sur Solaize	Retour en famille

La vie quotidienne

→ Les transports

Les voyages de début et fin de séjour sont organisés depuis Solaize. Ils sont effectués avec deux minibus depuis l'accueil de loisirs *Mômes en couleurs*, ceux-ci seront gardés durant tout le séjour.

Les différentes activités que nous ferons durant le séjour n'excéderont pas 15 minutes de route, les autres activités étant à proximité immédiates du gîte.

→ Les repas

Le petit déjeuner est échelonné sur $\frac{3}{4}$ d'heure.

Les repas du midi et du soir sont préparés par les jeunes sous l'encadrement de l'équipe d'animation. Les menus seront préparés avec les jeunes sur les derniers journées de préparation, avant le départ, en veillant à répondre à proposer des menus équilibrés, répondant aux besoins nutritifs des jeunes dans le cadre de la pratique d'activités de montagne, tout en s'adaptant aux contraintes liées à la pratique des activités. Il faut par exemple prendre en compte que les jeunes doivent porter le repas du midi dans leur sac à dos lors d'une randonnée ; il est donc impératif d'avoir un repas léger, pratique à transporter et sans risque de dégradation pendant le transport.



L'équipe d'animation prend ses repas avec les jeunes et s'assure de la bonne alimentation de chacun.

Les menus sont affichés au début du séjour. Nous tiendrons compte des différentes allergies alimentaires si il y'en avait.

→ Les régimes alimentaires

Le séjour étant axé sur la pratique d'activités physiques, il est déconseillé aux participants du séjour d'avoir une alimentation peu variée et pauvre en protéines et en glucides. Si ce cas se présente, nous nous efforcerons de trouver le meilleur compromis pour assurer la bonne santé des participants, sans les mettre en danger et en respectant au mieux leurs habitudes alimentaires.

→ **Les services**

Nous souhaitons faire participer les jeunes à l'entretien des locaux et à la préparation des repas. Pour cela, nous avons mis en place un système de services qui donne une tâche journalière à chaque jeune, animateur et au directeur.

La répartition des services est définie la veille au début de la veillée. Chaque jeune se propose pour un service et nous veillons à ce qu'il y ait un roulement maximal.

Voici la liste des services et leur contenu :

- **Service de cuisine** (2 jeunes + 1 encadrant) : Il consiste à préparer les repas. Il peut s'agir de la préparation du repas du jour et/ou du repas des jours suivants en fonction du planning et des besoins liés aux activités. Si le besoin est exprimé par l'encadrant responsable, les jeunes concernés pourront être prioritaires pour prendre leur douche afin d'assurer la préparation des repas dans les temps.
- 
- **Service cuisine propre** (2 jeunes + 1 adulte) : Il consiste à nettoyer la cuisine. Ce service est fait après tous les repas passés au gîte.
 - **Service couverts et débarrassage** (2 jeunes) : Il consiste à mettre le couvert et à organiser le débarrassage de la table pour les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) passés au gîte. En effet, à l'issue du repas et avec l'accord du directeur, tous les jeunes débarrassent la table et transportent les couverts et les plats en cuisine. Les jeunes réalisant ce service s'assurent du débarrassage complet de la table puis nettoient les nappes.
 - **Service vaisselle** (2 jeunes + 1 encadrant) : consiste à faire la vaisselle au retour des activités et après chaque repas. Le nécessaire individuel pour le petit déjeuner et la popote de la journée sont lavés par chacun des jeunes et adultes. Le service vaisselle ne lave que les ustensiles collectifs du petit déjeuner et du pique-nique ainsi que toute la vaisselle des repas au gîte (nous disposons d'un lave-vaisselle).
 - **Service sols et poubelles** (2 jeunes) : Il consiste à passer l'aspirateur dans la salle de vie (salle à manger) après chaque repas du gîte et à transporter les sacs poubelles pleins ainsi que le contenu de la poubelle des déchets

recyclables dans les conteneurs prévus à cet effet qui se situent à l'entrée du gîte (25m).

- **Service sanitaires** (2 jeunes + 1 adulte) : Il est encadré par un animateur. Il consiste à nettoyer le bloc sanitaire le soir après le repas.

→ **La toilette**

Le bâtiment des sanitaires est libre d'accès aux jeunes. Sur les temps de présence au gîte, nous invitons les jeunes à se laver les mains avant chaque repas et les dents après. La douche est organisée au retour des activités en fin de journée. Comme le gîte dispose d'un sanitaire mixte, nous aménageons des horaires distincts pour les garçons et les filles (cela sera fait également avec les jeunes lors des journées de préparation).

Pour des raisons de service ou d'organisation, les encadrants pourront autoriser certains jeunes à passer avant les autres.

→ **La santé et les soins**

Tout traitement en cours ne peut être administré sans ordonnance. Tous les médicaments et les ordonnances sont collectés et mis sous la responsabilité de l'assistant sanitaire (Antoine Gillot). Il en va de la responsabilité des parents de donner à l'assistant sanitaire toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour, ceci en prenant soin de remplir précisément la fiche sanitaire de leur enfant et en signalant les médicaments qui seraient amenés par les jeunes.

→ **Lever**

Les jours d'activité, l'heure du réveil est dictée par cet impératif. Certains animateurs se lèvent avant les jeunes de manière à assurer un bon déroulement du lever et le respect des horaires.

Le jour de repos, le jeudi matin, les jeunes peuvent se lever quand ils le souhaitent, sachant qu'une large tranche horaire leur est donnée pour le petit déjeuner.

→ **Coucher**

Le coucher fait suite à la veillée et à un temps calme d'une quinzaine de minutes, pendant lequel les jeunes se lavent les dents et se préparent pour dormir.

→ **Les veillées**

Des veillées sont organisées tous les soirs et s'adaptent au déroulement du séjour. Au début des veillées est organisé un temps d'échange pour faire le point, tous ensemble, sur la journée et le séjour ; une



présentation de la journée du lendemain ; et la répartition de chacun dans les services du lendemain.

→ **La mixité**

Le séjour est mixte. L'ensemble des activités et de la vie quotidienne sont mixtes. Les garçons seront séparés des filles seulement au moment de la douche et pour la nuit.

→ **Le courrier**

Une boîte aux lettres sera à disposition des jeunes afin qu'ils puissent poster leur courrier. La distribution du courrier reçu se fera pendant les temps calmes. L'envoi et la réception du courrier sera journalière dans la mesure du possible

→ **L'argent de poche**

Les jeunes gèrent eux-mêmes leur argent de poche et en sont responsables, mais s'ils le souhaitent le directeur pourra le gérer en coffre fermé.

→ **Le téléphone**

- Pas de téléphone pendant le séjour.

- Téléphone du Gite : Il permet de passer des appels administratifs, liés à l'organisation du séjour, ainsi que des appels d'urgence.

→ **La gestion du linge**

Etant donné la durée du séjour, il n'y aura pas de lavage de linge sauf en cas d'urgence.

→ **L'alcool et la drogue**

La consommation de drogue et d'alcool par les jeunes ou l'équipe d'encadrement est strictement interdite pendant le séjour.

→ **La cigarette**

La consommation de tabac est interdite durant le séjour.

→ **Les horaires**

Comme dit précédemment, les horaires d'une journée sont très dépendants de l'activité et des conditions (météo, ...). Ils sont donc élaborés au cas par cas et modifiables tout au long du séjour. Nous nous efforçons bien évidemment de respecter au mieux le temps de sommeil des participants. Voici un exemple de planning pour une journée :

- 7h30-8h30 : réveil échelonné
- 9h-12h : activités

- 12h30-13h50 : repas + tâche collective
- 14h30-17h00 : activités
- 17h-19h15 : temps libre + douche
- 19h15-20h15 : repas
- 20h15-20h45 : tâche collective + brossage de dents
- 20h45 : regroupement
- 21h : veillée
- 22h30 : coucher

→ **Organisation de l'espace**

Le domaine autour du Gite est délimité clairement. Au début du séjour, une présentation des lieux et de leurs risques potentiels est organisée.

En début de séjour, les jeunes sont répartis dans des chambres séparés pour les filles et les garçons (les groupes de chambre seront également fait pendant les deux journées de préparation. Nous disposerons de 5 chambres de 4 à 5 lits.

L'équipe d'animation ne sera pas mélangée aux jeunes.

L'équipe d'animation et le rôle de chacun

→ Principaux rôles de l'équipe

Chaque adulte est avant tout responsable de la sécurité physique, morale et affective des jeunes. En cas de problème grave, il doit diffuser l'information aux personnes les plus aptes à le résoudre. Il doit aussi être confiant, sécurisant, disponible et respectueux des jeunes.

Pour cela, il est essentiel qu'il ait une bonne gestion de son rythme de vie et qu'il connaisse ses capacités physiques afin d'être le plus disponible possible pour les jeunes et d'agir efficacement en cas de danger.

Il devra également sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et des personnes.

→ L'animateur

Il doit animer des jeux et des veillées en s'adaptant aux lieux, au matériel et à l'environnement.

Pendant les activités, il encadre les jeunes sous la responsabilité du brevet d'état ou du directeur.

Un autre de ses rôles, et il est très important, est celui de proximité auprès des jeunes. Par le fait même de l'organisation de l'encadrement et des activités au gîte, il passe beaucoup de temps avec les jeunes. Il peut alors détecter des problèmes potentiels, entendre la difficulté de certains et avertir l'équipe.

Un « livret de l'animateur » est donné à chaque animateur avant le camp. Il contient des informations pratiques, nécessaires au bon déroulement du séjour, en particulier sur les règles de sécurité en montagne. Il permet à l'équipe d'animation d'avoir un discours cohérent auprès des jeunes.

→ L'assistant sanitaire (directeur)

Il est en capacité d'effectuer les soins dits de « bobologie » soit pour l'administration d'un traitement médical avec ordonnance. Etant titulaire d'un brevet de premiers secours (AFPS, PSC1, ...), il effectue les premiers secours en cas d'urgence et applique les protocoles de santé d'AGDS validés par une infirmière référente et le médecin de l'association.

L'assistant sanitaire dispose d'une fiche sanitaire par jeunes ou toutes les informations médicales et numéros d'urgence sont renseignés (voir annexe)

Son rôle est aussi de préparer la trousse à pharmacie et les fiches sanitaires résumées pour chaque sortie. Une fiche sanitaire résumée est une fiche sanitaire ne contenant

que les informations utiles pour l'activité. Elles sont réalisées au début du séjour. Il est également chargé de la gestion des stocks de matériel pharmaceutique et doit tenir à jour le cahier d'infirmierie qui recense les interventions menées.

Il doit être capable de garder ou de diffuser des informations sur les jeunes au reste de l'équipe, en fonction des cas, en gardant pour objectif la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

→ **Le directeur**

Le directeur veille au bon déroulement du séjour pour tous les participants. Pour cela, il doit manager efficacement l'équipe d'animation et contrôler que la sécurité de tous est assurée. Il gère également différentes tâches logistiques et d'intendance. Sur ce séjour, il assure le rôle d'assistant sanitaire.

Les règles de vie

Les règles de vie du séjour sont mises en place, avec les jeunes, et seront élaborées lors des 2 dernières journées de préparation de séjour. Les points non négociables sont décrits dans la section « La vie quotidienne ». Les points à organiser avec les jeunes sont :

- le mode de fonctionnement du service « courses », c'est à dire comment le(s) jeune(s) responsable(s) de la tâche gèrent les achats pour les autres jeunes, l'achat des journaux et l'argent qui leur est confié ;
- les temps d'utilisation du téléphone portable ;
- l'organisation afin d'assurer le calme, le respect des lieux et des personnes, la propreté et l'ordre sur le centre ;
- la préparation de la malle pédagogique.

La législation

Nous rappelons ici quelques points de réglementation liés aux activités du séjour.

→ La randonnée raket

Les autres promenades et randonnées en moyenne montagne se déroulent sur les chemins offrant des itinéraires permettant un accès facile à un point de secours ou d'alerte. Elles peuvent être placées sous la responsabilité de personnes titulaires du BAFA.

→ Interdiction de fumer

(Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006) L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif s'applique : - Dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ; - Dans les moyens de transport collectif ; - Dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

→ Restriction de la vente d'alcool aux mineurs

(Code de la santé publique) Dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de moins de seize ans des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

Il est interdit dans les débits de boissons et autres lieux publics et à quelque jour ou heure que ce soit, de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de plus de seize ans, pour être consommées sur place, des boissons du troisième, du quatrième ou du cinquième groupe (cidre, bière, poiré, hydromel, vins doux naturels autorisés).

→ Transport en minibus (Code de la route)

Une personne doit avoir en permanence la liste des enfants et du personnel montés dans le mini bus. Cette liste est aussi disponible chez l'organisateur du centre de vacances. Avant chaque départ, les enfants sont recomptés. Les enfants et les animateurs doivent être attachés dans les minibus. Aucune personne n'est transportée debout. Les temps de conduite doivent être respectés, ainsi que les limitations de vitesse, c'est à dire 90 km/h vitesse maximum hors agglomération et 50 km/h en ville. Les arrêts doivent être suffisants et déterminés auparavant avec le chauffeur ; ils seront éventuellement modifiés dans l'intérêt des enfants. Le lieu doit être approprié à la halte, afin que les enfants puissent se dégourdir les jambes et se restaurer éventuellement.

→ **Déplacement piéton** (Code de la route)

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche.

Tarifs pour les familles :

Barème	Solaize	Hors commune
QF moins de 710	300	320
QF DE 711 à 910	320	340
QF de 911 à 1100	340	360
QF plus de 1101	360	380

Numéros utiles

→ Organisateurs

- Direction sur place : 06 18 74 14 71
- AgDS siège : 04 72 53 06 60

→ Santé/sécurité

- Médecin généraliste : Dr MAVRAGANIS - 49, rte col des près 73230 Saint jean d'Arvey : 04 79 28 40 08
- Pharmacie : 68, rte de Maché 73230 Saint jean d'Arvey : 04 79 28 44 41
- Hôpital métropole Savoie : site grand port 73100 Aix les bains 04 79 88 61 61
- Gendarmerie : 25, av Marlioz 73100 Aix les bains :04 79 61 15 00

→ Prestataires

- Cani rando : chiens de traineaux Mikia
- Location raquette feclaz sport

Trousseau pour le séjour

Slips, culottes	5
Duvet, taie d'oreiller, drap de lit	1
Paires de chaussettes	6
Tee-Shirt, polos, maillots de corps	6
Pulls, Sweet-Shirt	2
Pantalons	2
Tenue de sport complète	1
Combinaison de ski	1
Pyjamas	1
Chaussette de ski	2
Blouson	1
<u>K-way</u> , coupe-vent	1
Chaussure de neige	1
Chaussons, pantoufles	1
Paire de baskets	1
Serviette de toilette	1
Gant de toilette	1
Trousse de toilette complète : brosse à dents, dentifrice, brosse ou peigne, savon, gel douche, shampooing	1
Sac à linge sale	1
Mouchoirs en papier	1
Crème solaire	1
Lunettes de vue	Si nécessaire
Lunettes de soleil	1
bonnet	1
<u>Sac à dos</u> pour la randonnée raket	1
Gourde	1
Médicaments ET ordonnance	Si nécessaire
Argent de poche	Petite somme : 20 euros maxi